

Comité syndical du 26 octobre 2021

DL 2021_10/02

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DU SERVICE LE JUSTIFIENT

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **18 octobre 2021**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle du Conseil Départemental à Agen, sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le **mardi 26 octobre 2021 à 10h00**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU (1).

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, GONZATO-ROQUES, LAURENT et PRELLON, MM. BOUSQUIER, COLLADO, DERC, DUFOURG, GIRARDI, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, MOLIERAC, PIN, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, VERDELET, VERGNÉ (21)

Représentés : Mme ARMELLINI PAR Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. BILIRIT par M. COLLADO, Mme BONNEAU par M. VERDELET, M. BORDERIE par M. LAVILLE, M. CAMANI par M. DERC, M. CAMINADE par M. ROSO, M. COUREAU par M. PONTTHOREAU, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, M. KLEIBER par Mme GARGOWITSCH, M. LERDU par M. VERGNÉ, M. SEGALA par MOLIERAC, M. SOUBIRON par M. BOUSQUIER, Mme TONIN par M. MASSET (13).
Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Emilien ROSO

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 13

TOTAL : 34

DL 2021_10/02

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DU SERVICE LE JUSTIFIENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2° ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau des effectifs existant,

Compte tenu de la mutation du Directeur Général des Services, Ingénieur Principal, à compter du 1^{er} janvier 2022, il convient de créer un emploi de Directeur/trice Général(e) des Services, relevant de la catégorie A, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, dans les grades d'Attaché territorial, d'Attaché Principal et d'Ingénieur territorial.

Le (la) Directeur/trice Général(e) des Services exercera les missions ou fonctions suivantes :

Sous l'autorité du Président, et avec l'appui des services, le (la) Directeur(trice), responsable du fonctionnement général ainsi que de la gestion budgétaire :

- contribue à la définition du projet global du Syndicat, l'élaboration du schéma directeur et sa stratégie de mise en œuvre,
- met en œuvre et pilote les projets de la collectivité,
- anime, dirige et motive son équipe (services administratifs et techniques, 23 agents) autour des activités courantes et des orientations préalablement définies,
- assure une veille technique et juridique,
- participe au montage et au suivi de dossiers complexes incluant une dimension juridique,
- supervise et vérifie l'organisation des commissions thématiques, des bureaux et comités syndicaux, et l'exécution des décisions de l'exécutif dans le respect du cadre législatif et réglementaire (notifications, délibérations...),
- Supervise la gestion des marchés publics (organisation des consultations, des procédures, suivi administratif et financier).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement limitée à l'indice terminal du grade.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 : **DÉCIDE** de la création d'un poste d'Attaché territorial, d'un poste d'Attaché Principal et d'un poste d'Ingénieur territorial à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions décrites ci-dessus,
- Article 2 : **PRÉCISE** que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions de l'article 3-3 2°, et que sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement limitée à l'indice terminal du grade,
- Article 3 : **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la nomination ou au recrutement et à signer tous les documents s'y rapportant,
- Article 4 : **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- Article 5 : **PRÉCISE** que la déclaration de vacance d'emploi sera enregistrée auprès du CDG 47.
- Article 6 : **PRÉCISE** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 26 octobre 2021

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage
Le 26 octobre 2021